



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 10 MAI 2019

N°33-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	FINANCES Convention pour le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie
Présents	14	
Votants	14	

◇ Convocation du 3 mai 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi dix mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 3 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mmes Dominique GUICHARD, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absente excusée : Mme Déborah MELISSON

Procuration :

✍ Sylvain LAUNAY a été désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention portant sur le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR.

Le prestataire s'engage à :

- réaliser l'inventaire de l'ensemble du parc des poteaux et bouches d'incendie avec un minimum de 25% par an,
- vérifier l'état général des appareils et leur bon fonctionnement,
- assurer l'entretien préventif,
- fournir un rapport à chaque facturation.

Les travaux de remise en état feront l'objet d'une commande particulière selon le bordereau de prix annexé à la convention.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit une échéance de contrat au 31 décembre 2022.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention portant sur le contrôle et l'entretien des appareils de défense contre l'incendie avec la SAUR.

Pour extrait conforme, le 13 mai 2019

Le Maire,

Monique JAMIN